

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conseil National des
Greffiers des Tribunaux
de Commerce



Entrepreneurs du service public

Le Bureau du Conseil national

Le Bureau est élu pour une durée de deux ans par les 22 greffiers composant le Conseil national, eux-mêmes élus par leurs pairs. Le Bureau du Conseil national est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de trois chargés de mission qui se réunissent chaque mois.



MAÎTRE SOPHIE JONVAL
Greffier associée du tribunal de commerce de Caen
Présidente



MAÎTRE THOMAS DENFER
Greffier associé du tribunal de commerce de Paris
Vice-Président



MAÎTRE THIERRY MARQUET-PAQUIER
Greffier associé du tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer
Secrétaire



MAÎTRE PHILIPPE GOURLAOUEN
Greffier associé du tribunal de commerce de Lorient
Trésorier



MAÎTRE VICTOR GENESTE
Greffier associé du tribunal de commerce du Mans
Chargé de mission

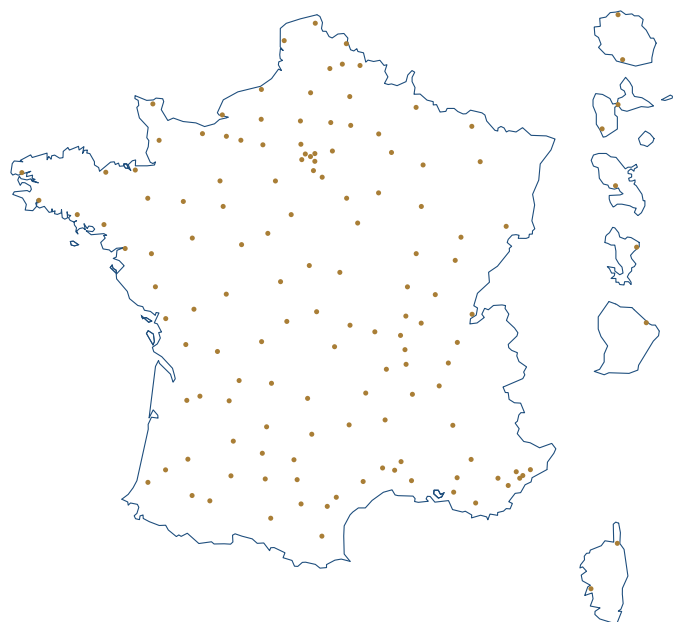


MAÎTRE FRANÇOISE PRINTEMS
Greffier associée du tribunal de commerce de Tours
Chargée de mission



MAÎTRE BERTRAND DUBUJADOUX
Greffier du tribunal de commerce de Cusset
Chargé de mission

Les 141 greffes des tribunaux de commerce du territoire.



Les collaborateurs du Conseil national

CHRISTOPHE HAZARD
Secrétaire général

CAROLE BOURHIS
Assistante

IRINA TODOS
Chargée des partenariats institutionnels

KARLA AMAN
Responsable du pôle juridique / DPO

NICOLAS ROSE
Chargé des affaires juridiques

ILDO MPINDI
Juriste

JOHANNA PELIKS
Juriste



Sophie Jonval

Présidente du Conseil National des greffiers des tribunaux de commerce

“ 2020 fut, définitivement, une année à part pour nous tous. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a plongé nombre d’Etats et d’institutions publiques dans un climat d’incertitude.

Alors que nous aurions pu, en raison du caractère inédit de la situation, basculer dans une position attentiste, la profession que je représente s’est mobilisée pour garantir la continuité de sa mission de service public. Nous avons fait plus que réagir : nous nous sommes appuyés sur nos outils et moyens développés depuis plus de trois décennies, qui ont cette fois encore démontré toute leur importance.

“Malgré une situation inédite, nous avons assuré le fonctionnement de la justice commerciale de façon continue.”

Misant sur l’innovation au bénéfice d’une qualité de service sans cesse renouvelée, les greffiers des tribunaux de commerce ont fait de l’accessibilité de la justice commerciale leur priorité. La profession a été précurseur dans de nombreux domaines, tels que la diffusion numérique de l’information légale certifiée, la dématérialisation des formalités des entreprises ou encore la saisine en ligne de la justice commerciale. Ces outils ont été massivement utilisés durant les périodes de confinement, démontrant ainsi la pertinence de notre vision.

Aux côtés des juges consulaires et de l’ensemble des acteurs de la justice, nous avons employé tout notre savoir-faire pour répondre aux attentes des justiciables et de l’Etat face à cette crise sans précédent. Nous nous sommes adaptés aux nouvelles contraintes sanitaires de manière à, d’une part, assurer l’ensemble de nos missions, à distance comme physiquement dans nos greffes, et d’autre part, à mettre en œuvre les toutes premières audiences à distance, permettant à la justice de suivre son cours malgré les confinements.

En 2020, nous avons poursuivi notre investissement au service de l’intérêt général de notre pays, qu’il s’agisse d’une part de notre engagement en faveur de la transparence du monde des affaires et de la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux, ou bien encore d’autre part, de nos actions en faveur de la prévention des difficultés des entreprises.

Nous sommes des entrepreneurs du service public. J’aime à croire que ce modèle qui a tant fait la démonstration de son efficacité et de ses atouts pour la délivrance d’un service public de qualité, peut aussi servir d’inspiration pour l’avenir. Notre profession continue d’agir au service d’une justice toujours plus moderne, accessible et transparente.”

“Les investissements numériques de la profession, en faveur de la dématérialisation des formalités de la vie de l’entreprise comme de l’accessibilité en ligne de la justice commerciale, ont trouvé tout leur sens cette année.”



Malgré la crise, une justice commerciale toujours connectée

Alors que la pandémie de Covid-19 frappe la France, les greffiers des tribunaux de commerce se mobilisent pour garantir le fonctionnement et l'accessibilité de la justice commerciale. Les outils numériques de la profession sont plus que jamais mis à profit, des innovations se font jour, notamment avec l'organisation des premières audiences à distance.

Malgré le contexte incertain autour de la crise sanitaire, les greffiers des tribunaux de commerce s'organisent autour d'un seul et unique objectif : assurer la continuité de la justice commerciale pour tous les entrepreneurs du territoire. Et pour cela, les équipements informatiques des greffes sont largement mis à profit pour mobiliser l'ensemble des équipes en télétravail.

En parallèle, les outils numériques développés par les greffiers des tribunaux de commerce s'avèrent plus que jamais utiles. Les chefs d'entreprise et les professionnels du droit recourent au portail [Infogreffe.fr](https://infogreffe.fr) pour effectuer leurs formalités et commandes de document de manière entièrement dématérialisée. Sur monidenum.fr, les dirigeants d'entreprise peuvent obtenir librement leurs Kbis numériques afin d'initier les démarches nécessaires pour bénéficier des aides mises en place par le gouvernement pendant la crise. Enfin, les justiciables se voient offrir la possibilité de saisir la justice commerciale en ligne, sur le Tribunal Digital. Pour prévenir leurs difficultés, les chefs d'entreprise peuvent solliciter à tout moment un entretien en visioconférence avec le président du tribunal de commerce ou bien ouvrir une procédure collective.

Mais les greffiers n'en oublient pas l'importance de l'accompagnement humain, au cœur des territoires. Face à la fracture numérique qui subsiste en France, il est en effet essentiel de maintenir un accueil physique, afin de recevoir le public nécessitant d'être aidé dans l'accomplissement de ses démarches. Aussi, dès la levée des restrictions, les greffes se sont organisés pour rouvrir les guichets physiques des 141 tribunaux répartis sur l'ensemble du territoire, toujours dans le respect des protocoles sanitaires.

Des démarches en ligne définitivement incontournables

1,2 million de formalités effectuées en ligne

320 000 kbis numériques délivrés gratuitement

4 250 saisines du Tribunal Digital

170 000 identités numériques délivrées



700 audiences à distance ont été organisées entre le 1^{er} avril et le 11 mai 2020 dans les 141 tribunaux de commerce français

Un triptyque gagnant signé Infogreffe

Pionniers de la transformation numérique de l'institution judiciaire, les outils et plateformes digitales développés par les greffiers depuis plus de trente ans jouent leur plein effet au cœur de la crise. Qu'il s'agisse de créer une entreprise, d'accomplir des formalités, de s'informer sur leur environnement économique, d'obtenir leurs Kbis numériques ou bien encore d'ouvrir une procédure judiciaire, les chefs d'entreprise et les professionnels disposent de solutions en ligne développées pour eux par la profession :



INFOGREFFE

pour consulter l'information légale certifiée du registre du commerce et des sociétés et effectuer ses formalités en ligne



MONIDENUM

pour obtenir gratuitement et à tout moment son Kbis numérique et consulter son indicateur de performance



TRIBUNAL DIGITAL

pour saisir son tribunal de commerce pour ouvrir une procédure et suivre ses dossiers en cours

Tenue d'audiences à distance : une grande première

Après avoir été appelée à se concentrer sur le traitement de démarches et procédures prioritaires (entretiens de prévention, ouvertures de procédures de mandat ad hoc et de plans de cession, traitement des procédures en cours...), l'adoption de la loi d'urgence offre à la justice commerciale un cadre légal permettant de faciliter la tenue d'audiences à distance. Après un audit approfondi, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce se tourne vers Tixeo, une jeune pousse française réunissant tous les critères recherchés par la profession : sécurité et confidentialité garanties par un chiffrement de bout-en-bout et un hébergement dédié dans un cloud privé, fiabilité technique et facilité d'utilisation, recommandation par la CNIL et certification par l'ANSSI. De nouvelles procédures collectives et de conciliation ont dès lors pu être ouvertes à distance dès le mois d'avril grâce aux visio-audiences, permettant ainsi de répondre aux besoins des entreprises en difficulté malgré le confinement.

Soutien renforcé au coeur de la crise

Pour soutenir les chefs d'entreprise dans leurs démarches en ligne, le service client d'Infogreffe a été renforcé. Les déclarants et les justiciables ont pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure grâce à une adresse e-mail et un numéro vert dédiés. Résultat : en 2020, ce sont près de 330 000 appels et 100 000 emails qui ont été traités par le service client d'Infogreffe. Un record !

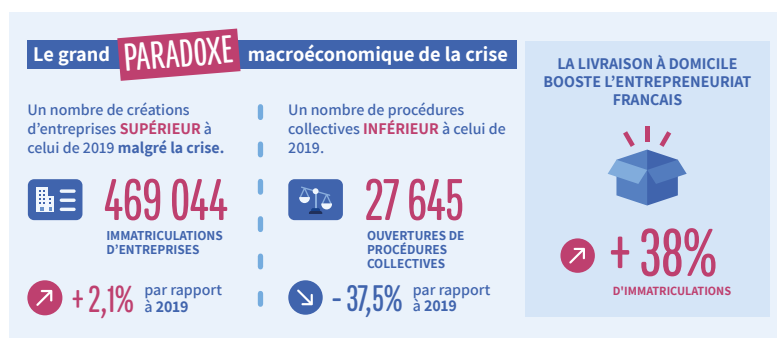
2020 : l'année du grand paradoxe entrepreneurial

Pour la troisième année consécutive, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce s'est associé à l'institut d'étude Xerfi Spécific afin de mettre en lumière les données des 5,5 millions d'entreprises immatriculées au Registre du commerce et des sociétés. Des immatriculations aux radiations en passant par les procédures collectives, ces informations permettent de mesurer avec précision la santé du tissu entrepreneurial français. Un baromètre d'autant plus essentiel en période de crise, qui laissait craindre un effondrement des créations d'entreprise et une envolée des défaillances.

“Ma petite entreprise ne connaît pas la crise”

À l'inverse, une dynamique positive déjà observée en 2019 se poursuit en 2020 : malgré un contexte hautement incertain, les Français continuent à entreprendre. Près de 470 000 entreprises sont ainsi créées en 2020, un résultat qui vient même dépasser celui de 2019 avec une progression de plus de 2% ! Une fois encore, la livraison à domicile, dominée par les grands acteurs de la foodtech (Deliveroo, UberEats, Just Eat), influe largement sur ces résultats, en représentant près d'un dixième des immatriculations enregistrées au cours de l'année et avec une progression de plus de 38% par rapport à 2019.

Plus encore, les dispositifs de protection des entreprises mis en place par le gouvernement (exonérations de charge, gel de l'état de cessation des paiements, chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, fonds de solidarité...) permettent d'absorber l'essentiel du choc causé par la crise sanitaire et les confinements successifs.



Le risque d'un retournement

Ces résultats ne doivent toutefois pas faire oublier la grande précarité du contexte économique et financier, et le risque de voir la situation se retourner dès que les mesures de soutien aux entreprises cesseront de faire effet. Nombre d'entreprises sont aujourd'hui maintenues en vie artificiellement, et devront impérativement bénéficier d'une relance forte pour retrouver l'équilibre.

“Nous invitons aujourd'hui les chefs d'entreprise en difficulté à se rendre au plus tôt au tribunal de commerce afin de prendre des mesures susceptibles de préserver leur activité et leurs emplois.”

Sophie Jonval, présidente du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce

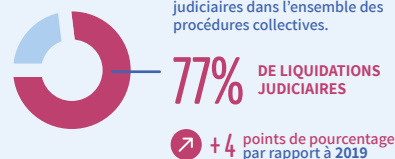
Des entreprises maintenues **À FLOT** grâce aux aides de l'État... mais qui restent fragiles

Un nombre de défaillances d'entreprises en baisse par rapport à 2019.

↓ - 50% DE REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

↓ - 34% DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Une hausse de la part des liquidations judiciaires dans l'ensemble des procédures collectives.



Des baromètres flash au plus près de la crise

Pour pouvoir évaluer précisément l'impact de la crise sur les entreprises et être en mesure de les accompagner au mieux, les greffiers des tribunaux de commerce ont renforcé leur dispositif d'étude. Trois baromètres périodiques ont ainsi été constitués au cours de l'année, toujours en partenariat avec l'institut Xerfi Spécific. À la clé : un outil de suivi de l'activité économique présentant les grandes tendances en matière de créations et de défaillances d'entreprises, par région et par secteur.

Le baromètre portant sur la période du 16 mars au 30 avril 2020 met en lumière l'impact brutal du premier confinement sur l'entrepreneuriat français : les créations d'entreprises s'effondrent de plus de 50% par rapport à la même période en 2019, révélant la défiance des entrepreneurs vis-à-vis de l'avenir. Sans surprise, les secteurs de l'hébergement et de la restauration sont ici les plus fortement touchés, avec une chute de 77% d'immatriculations sur la période, à un an d'intervalle.

Mais rapidement, les indicateurs repassent au vert pour les entreprises françaises. Au moment où le gouvernement élabore son plan de relance, l'entrepreneuriat hexagonal reprend des couleurs et connaît même un rebond exceptionnel à l'été 2020. Avec plus de 80 000 immatriculations au registre du commerce et des sociétés, le nombre de créations d'entreprises progresse de plus de 10% en juin et juillet par rapport à la même période un an auparavant.

Les ouvertures de procédures collectives restent pour leur part à des niveaux exceptionnellement bas, avec notamment une chute de près de 73% pendant le premier confinement, entre le 16 mars et le 30 avril.

Pour les acteurs économiques comme pour le monde judiciaire, le temps est comme suspendu en 2020, figé dans une situation totalement inédite et paradoxale.

Une **DYNAMIQUE** entrepreneuriale qui ne connaît pas la crise



FLASHEZ CE QR CODE pour revoir le point presse du 8 septembre 2020 :



Des conférences de presse digitales

Pour maintenir le lien avec les médias malgré la crise et leur permettre de s'approprier les ressources mises à leur disposition, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a organisé plusieurs points presse digitaux. Au programme, une présentation de l'ambition de ces baromètres et une mise en perspective des résultats assurées par Sophie Jonval, présidente Conseil national, et Laurent Frelat, directeur général de Xerfi Spécific.

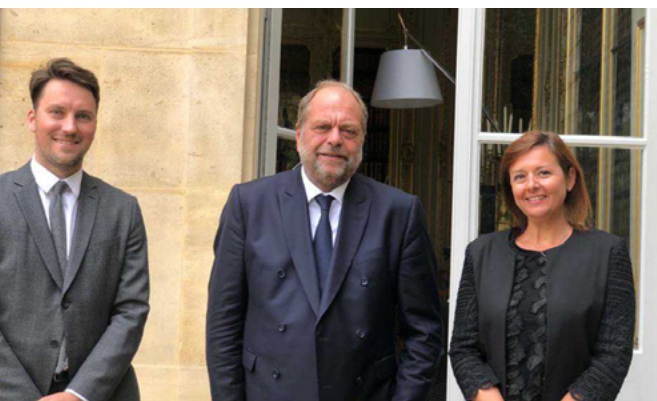


Une année institutionnelle riche en interactions

Toutes les composantes de la justice commerciale mobilisées pour assurer la continuité du service public.



Nicole Belloubet, alors garde des Sceaux, en compagnie de Sophie Jonval, présidente du CNGTC, Thomas Denfer, vice-président du CNGTC et Dieudonné Mpouki, président d'Infogreffe



Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, avec Sophie Jonval, présidente du CNGTC et Thomas Denfer, vice-président du CNGTC

FLASHEZ CE QR CODE pour revoir le webinaire autour de la mobilisation des acteurs judiciaires au service de la continuité de la justice.



L'ensemble de l'écosystème de la justice commerciale s'est mobilisé pour répondre à une situation inédite et maintenir, de façon ininterrompue, ses services au profit de l'intégralité des justiciables.

Cet engagement de tous les instants a été salué par la Chancellerie et mis à l'honneur lors d'un moment d'échange avec la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet, et l'ensemble des professions du droit au Tribunal de commerce de Paris le 5 juin 2020.

Cette conférence a rassemblé le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau M. Jean-François de Montgolfier, le président du tribunal de commerce de Paris M. Paul-Louis Netter, le président de la Conférence générale des juges consulaires M. Georges Richelme, le président du Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires M. Christophe Basse, le procureur de la République de Paris M. Rémy Heitz, et M. Thierry Montéran, fondateur d'UGGC Avocats. Ensemble, ces intervenants ont exposé de manière éloquentes la manière dont la justice commerciale a fait front, collectivement, contre la pandémie.

La prévention des difficultés des entreprises : une priorité

Les greffiers des tribunaux de commerce ont pris part à la mission "Justice économique" impulsée par la Chancellerie et le Ministère de l'Economie. Le CNGTC a présenté l'ensemble des solutions déployées par la profession pour faciliter le recours aux procédures amiables pour les professionnels ainsi que les outils numériques mis en place pour permettre à l'entrepreneur de réaliser son autodiagnostic d'entreprise ou encore d'en évaluer la performance financière depuis la plateforme Monidenum.

"Les greffiers des tribunaux de commerce sont à la fois présents sur tout le territoire pour accueillir physiquement les chefs d'entreprise, et apporteurs de solutions, notamment numériques, pour que la justice commerciale gagne en efficacité et en accessibilité."

Didier Oudenot, président honoraire du Conseil national, greffier associé du tribunal de commerce de Marseille, représentant du CNGTC au sein de la mission "Justice économique"

Louis Margueritte,
directeur du cabinet d'Alain Griset,
Ministre délégué auprès du ministre
de l'Économie, des Finances et de
la Relance, chargé des Petites et
Moyennes Entreprises, en sa qualité
d'ancien secrétaire général du Comité
Interministériel de Restructuration
Industrielle (CIRI)



Quel est le rôle du Comité interministériel de restructuration industrielle ?

Le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle est un service d'aide aux entreprises, à la disposition des structures de plus de 400 salariés qui sont libres de le saisir si elles en ressentent le besoin. L'objectif du CIRI est de parvenir à un accord pérenne entre le dirigeant et ses créanciers qui favorise le rebond de l'entreprise.

Le CIRI intervient majoritairement dans une phase préventive. Les missions du CIRI ont été renforcées pour faire face à la crise, avec un périmètre d'intervention en constante adaptation. La mise en place du Prêt garanti par l'Etat a ainsi constitué un volet d'action important du Comité au cours des derniers mois. Le Comité est ainsi amené à travailler de concert avec les services du Ministère de l'Economie et des

Finances, sous l'autorité des cabinets respectifs d'Ag-nès Pannier-Runacher et de Bruno Le Maire.

Selon vous, à quels freins sont confrontés les chefs d'entreprise pour mieux prévenir et traiter leurs difficultés ?

La crise sanitaire, survenue il y a désormais plus d'un an, a placé le monde économique dans une situation de grande incertitude. Il s'agit là d'une situation particulièrement anxiogène pour les chefs d'entreprise, qui ont vu leur activité ralentie, voire totalement interrompue, sans perspective claire de reprise. Dans ce contexte, il était essentiel de réunir tous les décideurs et acteurs concernés, afin d'imaginer puis de

promouvoir des dispositifs d'aide susceptibles de convenir à toute une diversité de situations.

Aujourd'hui, il est essentiel de renforcer la prévention des difficultés des entreprises. Nous travaillons actuellement sur trois volets principaux : anticipation, détection et traitement. Le recours aux procédures préventives doit être facilité au maximum, celles-ci devant être moins stigmatisantes pour les chefs d'entreprise, notamment grâce à une confidentialité renforcée.

Quel doit être le rôle de la justice commerciale et par extension des greffiers des tribunaux de commerce dans l'accompagnement des chefs d'entreprise en difficulté ?

Les acteurs de la justice commerciale jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des chefs d'entreprise. Les greffiers des tribunaux de commerce sont en contact direct avec les acteurs économiques, que ce soit dans le cadre de l'accomplissement de leurs formalités ou dans le cadre judiciaire. À ce titre, ils constituent des organes clés du dispositif de prévention. Les greffiers ont ici une mission essentielle à accomplir pour déstigmatiser les procédures préventives comme collectives. Nous savons qu'ils sont aujourd'hui à pied d'œuvre pour y parvenir, nous leur en sommes profondément reconnaissants.

“Les acteurs de la justice commerciale jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des chefs d'entreprise”

Sarah El Haïry,

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement



Vous avez mené et corédigé la conception d'un rapport relatif à la philanthropie à la française, pouvez-vous nous en présenter les principaux enseignements ?

A l'été 2019, le Premier ministre Edouard Philippe, a souhaité que, pour la première fois, la philanthropie fasse l'objet d'une politique publique à part entière. C'est pour cette raison qu'il m'a confiée, avec Naima Moutchou, une mission sur l'évolution de son cadre.

Ce rapport propose une vision d'un modèle philanthropique « à la française ». Plus concrètement, comment valoriser et encourager davantage la générosité quotidienne de chacun, où chaque partie prenante se sent investie sur son territoire.

A l'issue de nos travaux et à travers 35 propositions, nous avons décidé de poursuivre trois objectifs. Tout d'abord, la clarification et la stabilisation du cadre juridique et législatif qui entourent la philanthropie avec, par exemple, la Reconnaissance d'Utilité Publique (RUP) et la volonté d'une transparence plus forte avec la réduction des statuts des fondations, la diversification des sources de financement et enfin, le soutien à un modèle philanthropique « à la française ».

Les associations sont aujourd'hui des structures par lesquelles peuvent transiter de nombreux flux de

capitaux illicites. Quels sont les moyens pouvant être mis en place pour en renforcer la transparence ?

Il existe déjà deux registres légaux historiques et un nouveau registre légal : le registre national des associations géré par les préfetures depuis 1901 réformé en 2009, le registre des tribunaux civils en Alsace-Moselle depuis 1908 et, depuis 2014, le registre des entreprises de l'économie sociale et solidaire tenus par les chambres régionales de l'économie sociale. Il existe par ailleurs un quatrième registre légal, géré par l'INSEE. Dans la continuité de ces ressources et dans l'objectif de renforcer notre combat contre la fraude, l'Etat souhaite consolider la transparence économique des associations. Une des pistes envisagées et préconisées par la Commission Européenne consiste notamment à ce que les associations tiennent un état des avantages ou ressources versés en numéraire ou consentis en nature par un Etat étranger, par une personne morale étrangère, par tout dispositif juridique de droit étranger comparable à une fiducie ou par une personne physique non résidente en France.

Dans la lignée des missions de la profession, le Conseil national des greffiers a déjà mis en place le registre des bénéficiaires effectifs et ainsi permis à l'Etat français de faire un pas de plus vers la transparence de ses agents économiques. Quels sont les prochains paliers à franchir en la matière ?

Les prochains paliers en matière de transparence sont ceux prévus par le projet de loi confortant le respect des principes de la République et de lutte contre le séparatisme conformément au plan d'action pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme adopté par le gouvernement. Il instaure notamment une obligation, pour les associations bénéficiaires de dons qui estiment être éligibles au régime fiscal du mécénat, de déclarer chaque année le montant cumulé de dons concernés ainsi que le nombre de reçus qu'ils ont délivrés.

“Dans la continuité de ces ressources et dans l'objectif de renforcer notre combat contre la fraude, l'Etat souhaite renforcer la transparence économique des associations”

La profession en première ligne

pour soutenir le chef d'entreprise frappé par la crise



Marc Binné,
greffier associé du tribunal
de commerce de Saintes et
fondateur d'APESA

APESA a pris en charge en 2020 :

623 personnes suite à un appel au numéro vert

486 personnes suite à l'alerte d'une sentinelle

Présentez-nous APESA en quelques mots.

APESA ce sont plus de 80 juridictions, 3 530 fiches alerte prises en charge depuis 2013, 3 242 sentinelles et un réseau de plus de 1300 psychologues qui s'engagent à prendre en charge des chefs d'entreprise détruits par les difficultés économiques et juridiques qu'ils rencontrent.

Notre objectif est d'introduire dans la pratique quotidienne d'un grand nombre de professionnels de l'économie le souci de l'état psychologique de l'entrepreneur.

Comment l'idée de créer ce dispositif vous est-elle venue ?

À l'occasion d'une conférence sur la prévention du suicide en milieu carcéral, j'ai découvert que nous pouvions tous être acteurs de la prévention au suicide. J'ai donc décidé d'apporter des solutions pour une catégorie de la population à laquelle nous sommes confrontés au quotidien dans les tribunaux de commerce : les chefs d'entreprise.

Réussir à convaincre une juridiction commerciale (et peut-être demain les tribunaux judiciaires), d'aborder ce sujet facilite la prise de contact par le justiciable en détresse, car l'on peut mieux démontrer que l'on n'incarne pas uniquement la sanction. Une procédure adaptée mise en œuvre à temps contribue également à la réduction de la souffrance.

Pouvez-vous nous en dire plus sur le dispositif mis en place, avec le Ministère de l'Economie, durant la crise ?

A l'occasion de cette dernière crise, le ministère de l'économie m'a contacté en mars 2020 en me demandant de créer un numéro vert pour les entrepreneurs (0 805 65 50 50). C'était tout à fait opportun car le contact quotidien avec les sentinelles d'APESA était interrompu en raison du confinement. Nous avons créé ce numéro vert avec le soutien financier d'Harmonie Mutuelle, de CCI France et de CMA France et bien entendu, avec l'aide des psychologues du réseau APESA. Aujourd'hui, près de 1000 entrepreneurs ont été pris en charge.

Pour une fois dans cette crise, la souffrance psychologique provoquée par les troubles économiques n'a pas été oubliée. Le caractère collectif et sanitaire de la crise a certainement facilité l'acceptation par les chefs d'entreprise d'appeler à l'aide et d'être pris en charge.

Après un an de crise sanitaire, quel est l'état d'esprit des chefs d'entreprise que vous observez aujourd'hui sur le terrain ?

Passé un temps de difficulté à se projeter dans l'avenir, les entrepreneurs ont pu constater la forte mobilisation dont ils étaient l'objet et il n'y a ainsi jamais eu aussi peu d'ouvertures de procédures collectives. J'ai le sentiment que la confiance revient, de nombreux indicateurs sont positifs et le pire n'est jamais sûr ! Plus personne n'a bien-sûr de certitudes - faut-il le regretter ? - et nous avons appris à prendre soin les uns des autres, cela restera.

Il faudra cependant continuer à faire de la pédagogie car cela ne reste pas simple pour un entrepreneur indépendant, de reconnaître qu'il est nécessaire de faire appel à un tiers, à qui s'en remettre, parfois aussi sur un plan psychologique.

La profession plus que jamais engagée

dans la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux



Pascal Daniel,
DLF (Délégué à la lutte contre la fraude) de la profession et greffier associé du tribunal de commerce d'Orléans

Pouvez-vous nous résumer, en quelques mots, l'année 2020 pour la profession en matière de la LCB-FT ?

L'année 2020 a été celle de l'assujettissement des greffiers des tribunaux de commerce aux obligations de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), qui est l'aboutissement d'une démarche volontariste menée depuis plusieurs années par la profession. Ces informations sont essentielles pour les investigations menées par TRACFIN, de part le rôle de « sentinelle » qu'occupent les greffiers dès la création de l'entreprise et dans le cadre de la tenue du RCS.

Concrètement, quelles sont les conséquences de cet assujettissement pour les greffiers ?

Les greffiers ont désormais pour devoir, au vu des indices dont ils disposent et de leur analyse, de procéder à une déclaration de soupçon via la plateforme ERMES dès qu'un doute sur le caractère régulier d'une opération ou d'une situation se présente. Indispensable dans l'évaluation des risques, le maillage territorial des greffes est ici un atout de taille pour améliorer la compréhension du tissu économique local.

Le registre des bénéficiaires effectifs a connu une évolution importante en 2020. Pouvez-vous revenir sur celle-ci et faire le bilan de ce dispositif quatre ans après sa mise en place ?

L'ordonnance de février 2020 a introduit un mécanisme de signalement des divergences dans la tenue du RBE (Registre des Bénéficiaires Effectifs). Les autorités mentionnées à l'article L. 561-36 du code monétaire et financier, doivent désormais signaler au greffier du tribunal de commerce toute divergence qu'elles constatent entre les informations qui sont inscrites dans le registre et les informations dont elles disposent. Un portail dédié a été créé à cet effet : <https://registrebeneficiaireseffectifs.infogreffe.fr/>

Ainsi, près de 75 % des entités soumises au dispositif ont d'ores et déjà procédé à leur déclaration sur les bénéficiaires effectifs et plus de 4,3 millions de déclarations ont été contrôlées juridiquement.

Quelles sont les principales échéances et les enjeux majeurs en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment pour la profession ?

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce mène plusieurs réflexions prospectives avec la MICAF (Mission interministérielle de coordination anti-fraude) et en lien avec le ministère de l'Intérieur, afin de limiter la fraude documentaire. L'identification des sociétés éphémères utilisées dans le seul but de réaliser des actions frauduleuses est également un enjeu majeur.

Enfin, depuis plusieurs années, la profession appelle à une amélioration de la visibilité juridique des organismes à but non lucratif (OBNL), secteur dont l'activité constitue un pan significatif de l'économie française (environ 4 % du PIB et un salarié privé sur dix). Or certains acteurs interviennent dans des domaines d'activité du secteur marchand concurrentiel, et un grand nombre sont assujettis à l'impôt sur les sociétés. Il nous semble à cet égard nécessaire d'élargir à certains OBNL ayant une réelle activité économique, selon des critères à déterminer, l'immatriculation au RCS. Cette mesure favoriserait sensiblement la sécurité juridique globale et l'accessibilité de l'information légale et financière au bénéfice en premier lieu des organismes concernés mais aussi de tous leurs partenaires publics ou privés.



Eric Belfayol,
chef de la mission
interministérielle de
coordination anti-fraude
(MICAF)

Pouvez-vous nous présenter ce qu'est la Mission Interministérielle de Coordination Anti-Fraude (MICAF) et les enjeux de la lutte contre la fraude aux finances publiques ?

Face à des fraudes toujours plus organisées, complexes et mobiles, le gouvernement a souhaité donner une nouvelle impulsion interministérielle à la lutte contre la fraude aux finances publiques (fraude aux prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux, fraude aux prestations sociales, fraude au budget de l'Union Européenne) en créant la MICAF par décret.

Son rôle est de favoriser les partages opérationnels de renseignements et la définition de stratégies communes d'action entre les différents ministères, les organismes de protection sociale et l'institution judiciaire. Au niveau national, elle anime avec des directions centrales cheffes de file, dix Groupes Opérationnels Nationaux Anti-Fraude qui réunissent les services centraux, les services d'enquêtes administratives et judiciaires et l'institution judiciaire sur des thématiques à forts enjeux.

Au niveau local, elle coordonne l'action des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF) co-présidés par les préfets et procureurs de la République. Au niveau européen, la MICAF facilite par ailleurs les échanges avec les instances européennes en matière de protection des intérêts financiers de l'Union européenne.

Quelle place occupent les informations listées et authentifiées par les greffiers au sein du registre du commerce et des sociétés et du registre des bénéficiaires effectifs dans le cadre de la lutte contre la fraude ?

Les informations issues des registres légaux sont essentielles dans la lutte contre la fraude en permettant aux acteurs publics de disposer d'une information fiable et actualisée sur les entreprises et leurs dirigeants.

La création du registre des bénéficiaires effectifs constitue une avancée notable vers plus de transparence économique en permettant de faciliter la détection des montages financiers frauduleux par l'identification des véritables bénéficiaires économiques.

De quelle façon les greffiers des tribunaux de commerce peuvent-ils appuyer davantage l'Etat dans son combat contre la fraude ?

Responsables de la tenue des registres légaux, les greffiers des tribunaux de commerce ont un rôle essentiel à jouer en matière de lutte contre la fraude documentaire et à l'identité, d'une part, en s'assurant de la régularité des informations qu'ils collectent et, d'autre part, en renforçant leur collaboration avec les autorités en charge de cette lutte. Ceci conditionne notamment une meilleure détection des sociétés éphémères frauduleuses. Par ailleurs, il est essentiel en termes de prévention et détection des fraudes de permettre un accès effectif aux informations du Fichier National des Interdits de Gérer (FNIG) pour les administrations et organismes qui n'en bénéficient pas encore.



Maryvonne Le Brignon,
directeur de TRACFIN

Racontez-nous en quoi 2020 a été cruciale pour la convention qui vous lie avec les greffiers des tribunaux de commerce.

Nous avons un partenariat ancien avec les greffiers des tribunaux de commerce mais, en 2020, il a pris une importance déterminante.

Professionnels de terrain, les greffiers des tribunaux de commerce ont pris beaucoup de poids dans la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux d'année en année, notamment en coopérant à la détection et au signalement des informations qui leur paraissaient douteuses. En 2020, les greffiers ont transmis plus de 700 déclarations de soupçons à TRACFIN. En 2019, ce chiffre était de 465.

Conséquemment à l'assujettissement volontaire de la profession, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a réfléchi avec nous à l'affinement de nos critères de détection, notamment en arrêtant de nouveaux signaux d'alerte sur la base de l'expérience de terrain. Nous entretenons un véritable partenariat vertueux avec les greffiers des tribunaux de commerce.

Pouvez-vous nous donner des exemples illustrant le renforcement de ce partenariat ?

Les greffiers jouent désormais un rôle majeur dans le signalement des différentes fraudes. Aujourd'hui, ils sont devenus, aux côtés des autorités en charge de la lutte contre la fraude, de véritables acteurs de ce combat.

Nous nous sommes notamment appuyés sur la profession pour renforcer nos missions en outre-mer, dans le cadre des dispositifs légaux spécifiques aux DROM-COM. La présence des greffiers de tribunaux de commerce a permis un renforcement de nos missions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sur ces territoires, qui sont particulièrement exposés au risque de fraude et qui doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Quelles perspectives envisagez-vous dans le cadre de votre collaboration pour lutter contre la fraude et le blanchiment d'argent ?

Les statistiques de 2020 le montrent : les greffiers ont d'ores et déjà pris la mesure des enjeux inhérents à la lutte contre le blanchiment de capitaux. Si l'on devait fixer un cap pour l'avenir, je dirais que le maître mot serait la sensibilisation.

3 questions à



Françoise Printems,

greffier associée du tribunal de commerce de Tours et animatrice du 132^{ème} congrès de la profession

Vous avez animé, aux côtés de votre confrère du Mans, Victor Geneste, l'édition 2020 du congrès annuel de la profession. Chose inédite, l'événement s'est déroulé de façon entièrement numérique. Quel regard portez-vous sur cette expérience ?

Effectivement, l'expérience était inédite et non exempte de difficultés. Nous avons eu de bons retours de la part de nos confrères sur cet événement d'un nouveau style mais également de personnes extérieures à la profession.

Dans quelle mesure ce type d'événement est-il révélateur de l'ambition de votre profession en matière de transformation numérique ?

L'innovation est au cœur de l'activité des greffiers depuis des années, nous avons donc tous vécu cela très naturellement. Je pense que cet exercice démontre notre grande adaptabilité aux aléas que la profession peut rencontrer. Je rappelle à cette occasion que les greffiers via le CNGTC ont un souci constant d'être à l'écoute des besoins et de faire en sorte de pouvoir y répondre.

Selon vous, en quoi est-il nécessaire de maintenir cet équilibre entre services numériques et présence physique au niveau local ?

Pour notre profession, l'ancrage territorial et le développement numérique font partie d'un tout indissociable. Nous sommes ancrés dans un territoire, dans le ressort d'un tribunal afin d'être au plus près de nos usagers et justiciables. Le développement numérique est incontournable à l'heure actuelle et ne pas « y être » aurait été une erreur fondamentale. Nous voulons absolument être présents sur tous les fronts et ce, afin de pouvoir fournir un service et une aide toujours de qualité, en temps réel.



Un congrès 2020 entièrement digital

Pour la première fois de son histoire, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a organisé son congrès annuel de façon entièrement digitale, un choix motivé par l'incertitude de la situation sanitaire durant les mois d'automne 2020.

Quelques faits marquants du congrès :

- **Une table-ronde numérique en direct** rassemblant des acteurs de l'accompagnement du dirigeant d'entreprise
- Plus de **6h de live**
- **6 portraits-vidéo** de greffiers des tribunaux de commerce
- **Un documentaire** présentant la profession de greffier : ses missions, ses enjeux et ses objectifs.

FLASHÉZ les QR codes pour regarder les contenus diffusés durant le congrès



Documentaire sur la profession



Table-ronde sur l'accompagnement des entrepreneurs



Série de portraits vidéos des greffiers

10^e édition du prix des Masters

Cela fait maintenant une décennie que le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce récompense le meilleur mémoire à caractère juridique dont le thème est en relation avec la vie des affaires, et plus particulièrement la justice commerciale.

Cette année, le prix a été remporté par Dylan Allali, étudiant en droit à Paris Assas, pour son mémoire "Cautionnement et intérêt social". Le CNGTC lui adresse, à nouveau, toutes ses félicitations.

Une exposition itinérante pour les 100 ans du Registre du Commerce et des Sociétés

À l'occasion des 100 ans du Registre du Commerce et des Sociétés, dont les greffiers sont les principaux gestionnaires, la profession a souhaité mettre en avant le rôle de ce registre et la richesse de son histoire à travers une exposition itinérante. « Après avoir été inaugurée en novembre 2019 dans la galerie Peyronnet de l'hôtel de Bourvallais du Ministère de la Justice, l'exposition a été accueillie en 2020 dans les locaux du Ministère de l'Economie et au sein de la Banque des Territoires.



L'année 2020, au cours de laquelle le Bureau de l'ANGTC PLE a été renouvelé lors de son assemblée générale du 25 septembre, a été marquée par l'information régulière des greffes sur les mesures sociales et sanitaires pendant les périodes de confinement et par les négociations de la nouvelle convention collective « des professions réglementées auprès des juridictions » avec les AJMJ et les Avocats aux Conseils. Quatre réunions se sont tenues avec les syndicats de salariés pour l'avènement de cette nouvelle convention.



Troisième édition du concours d'accès à la profession

Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce organisait, en 2020, la troisième édition de son concours national d'accès à la profession de greffier de tribunal de commerce. Les épreuves se sont déroulées à la Maison des examens à Arcueil en septembre 2020 et décembre 2020.

Quelques chiffres marquants de cette édition :

38

candidats ont **présenté le concours** de la profession

16

candidats ont été **déclarés admissibles** et ont été convoqués aux épreuves orales d'admission par le jury, désigné par arrêté du ministre de la Justice et composé de deux magistrats de l'ordre judiciaire et d'un greffier de tribunal de commerce

9

candidats ont été **admis**, à l'issue des épreuves orales qui ont eu lieu du 14 au 16 décembre. Ils ont été classés par ordre de mérite en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves.

Les 9 lauréats de l'édition 2020 du concours d'accès à la profession des tribunaux de commerce, par ordre de mérite :

Mme Clara Martel,
M. Edouard Libes,
Mme Anne-Sophie Guichaoua,
Mme Marie-Charlotte Benedetti,
M. Gauthier Sommelette,
Mme Paola Grimaldi,
Mme Charlotte Laisné,
M. Sylvain Garry,
Mme Manon Charnay.

Greffier de tribunal de commerce, une profession ouverte à tous



Aurélie Martinelli est devenue greffier de tribunal de commerce en 2018, en passant le premier concours d'accès à la profession. Auparavant collaboratrice de greffe, elle raconte son expérience.

“On m’a souvent dit que la profession de greffier était une profession fermée, rien n’est plus faux.”

Comment en êtes-vous arrivée à travailler au tribunal de commerce d'Avignon ?

Je suis rentrée au greffe du tribunal de commerce d'Avignon à 21 ans. A l'époque, j'étais en licence de droit. Rien ne me prédestinait à officier au sein d'un tribunal de commerce et je ne comptais pas forcément y faire carrière. Et puis, petit-à-petit, je me suis passionnée pour la justice commerciale, le registre du commerce et les missions qui lui sont associées.

Vous êtes passée de collaboratrice de greffe à greffier : comment cette évolution s'est-elle faite ?

Durant mon parcours au greffe, j'ai pu passer en parallèle mon master en droit des contrats et ainsi me spécialiser encore davantage au sein de la justice commerciale. On m'a souvent dit que la profession de greffier était une profession fermée, rien n'est plus faux. En 2018, après sept années de bons et loyaux services au sein du greffe, j'ai passé et obtenu le concours.

Vous êtes greffier salariée des tribunaux de commerce d'Avignon et d'Aubenas. Pouvez-vous nous présenter les contours de votre travail au sein du greffe, vos missions ainsi que votre façon de fonctionner ?

Du fait de mon parcours au sein du tribunal, j'ai pu toucher à l'ensemble des métiers d'un greffe de tribunal de commerce. Ainsi, lorsque j'ai pris mes fonctions en tant que greffier salariée, j'ai pu assurer le recrutement du personnel du greffe d'Aubenas en fonction des besoins de celui-ci et coordonner les activités des services judiciaires et extrajudiciaires du greffe. Sans mon expérience au sein du greffe en tant que collaboratrice, je ne me serais sans doute pas adaptée aussi rapidement à ce métier.

Dans quelle mesure votre mission relève-t-elle, selon vous, du service public de la justice commerciale ?

De par leurs incertitudes, certaines situations économiques comme celle que nous vivons en ce moment nécessitent une capacité de réactivité et d'adaptabilité pour garantir un même niveau de service à l'ensemble des justiciables. Nous avons su faire preuve d'innovation tout en conservant notre dimension de proximité. C'est cette dualité qui nous permet d'être continuellement en phase avec les besoins et les attentes des acteurs économiques de notre pays, tant au niveau national que local.



Le mot du président

Dieudonné Mpouki

“ Ces derniers mois ont fait émerger une série de défis sans précédent pour la société toute entière. Dans ce contexte, tous les acteurs ont dû faire preuve de flexibilité, de réactivité et de mobilisation pour assurer la pérennité de leurs activités, parfois de première nécessité pour chacun d’entre nous.

Dès le début du confinement, les équipes sont restées mobilisées pour assurer la continuité des services à un moment où certaines entreprises en avaient le plus besoin. Un numéro vert accessible gratuitement a immédiatement été mis à disposition.

Tous nos outils digitaux développés ces dernières années ont pleinement joué leur rôle dans la facilitation des démarches et l’accompagnement des chefs d’entreprise et des professionnels : infogreff.fr, tribunaldigital.fr, monidenum.fr, indicateur de performance, etc. À travers tous ces outils et la mobilisation de tous, l’utilité sociale de nos missions a été mise en exergue pendant ces moments difficiles que notre pays traverse.

Plus que jamais, Infogreff demeure mobilisé pour préserver le savoir-faire du tissu entrepreneurial français en lui offrant tous les outils possibles pour assurer sa pérennité.

En 2021, nous continuerons à mettre notre savoir-faire au service des chefs d’entreprise et à innover pour toujours mieux répondre aux attentes d’un environnement économique en permanente évolution.

“Plus que jamais, Infogreff demeure mobilisé pour préserver le savoir-faire du tissu entrepreneurial français en lui offrant tous les outils possibles pour assurer sa pérennité.”

INFOGREFFE DURANT LE CONFINEMENT

Durant le premier confinement, Infogreff a traité :

plus de
17 000
appels

plus de
14 500
mails

Et a permis aux greffiers des tribunaux de commerce :

de traiter plus de
80 000
formalités

d’effectuer plus de
360 000
mises à jour du registre
du commerce et des
sociétés

INFOGREFFE EN 2021, C’EST :

- Accompagner au mieux les entrepreneurs en leur proposant un accès 24h/24 et 7J/7 à leurs démarches d’entreprises
- Proposer des dispositifs adaptés pour prévenir les difficultés entrepreneuriales
- Lutter, de façon encore plus affirmée, face à la fraude et au blanchiment de capitaux via l’intermédiaire du portail KYC Infogreff
- Œuvrer pour la préservation du tissu entrepreneurial, en jouant un rôle d’entremetteur entre les acteurs économiques via la Marketplace Infogreff

Le rôle d'information et de pédagogie

Les greffiers des tribunaux de commerce dans les médias

Les réseaux sociaux du Conseil national des greffiers de tribunaux de commerce

Lancés durant l'année 2018, les réseaux sociaux du CNGTC ont connu une forte croissance de leur audience sur l'ensemble de l'année 2020 :



SUR TWITTER

Plus de **5 000** abonnés
Plus de **840 000** impressions
25 000 interactions



SUR FACEBOOK

Plus de **4 000** likes
500 000 vues
33 000 engagements



SUR LINKEDIN

Plus de **2 000** abonnés
Plus de **245 000** vues
12 700 engagements

A Antibes, le tribunal de commerce rend la justice, les audiences sont dématérialisées
La justice continue pas pour les dossiers sensibles, y compris pendant cette épidémie de Covid-19. Le tribunal de commerce d'Antibes a réglé, en cette période de confinement, pour des "véo-audiences", inédit, mais moderne, pour le président Robert Martin.



3 provence alpes côte d'azur

Confinement : les greffes des tribunaux de commerce restent pleinement accessibles, en ligne et dans les tribunaux



Le Monde du Droit
La Revue des Professions Juridiques

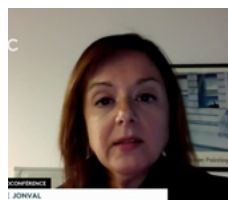
Les chiffres clés des greffiers de tribunaux de commerce en 2020

Tout au long de l'année 2020, les 141 greffes des tribunaux de commerce et leurs 2 000 collaborateurs ont traité :

700 000
inscriptions de nantissemements et privilèges

780 000
décisions de justice

3,2 millions
de formalités dont 1,2 million transmises de façon dématérialisée vers les greffes via la plateforme Infogreffe



france.2



780 000
immatriculations

900 000
modifications



230 000
radiations

1 275 000
dépôts des comptes



1 355 000
dépôts d'actes de société

Et demain ?

La profession souhaite continuer à s'investir, aux côtés de l'Etat, dans cinq combats qu'elle juge majeurs dans les prochaines années :

1 Simplifier les processus entrepreneuriaux et la gestion, pour les entrepreneurs, de leurs entreprises.

2 Œuvrer de concert avec l'Etat dans le combat qu'il mène dans la lutte contre la fraude, le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

3 Sensibiliser l'ensemble du tissu entrepreneurial français aux enjeux autour de la prévention des difficultés des entreprises en améliorant l'accessibilité des procédures et en généralisant le recours aux procédures amiables.

4 Garantir un accès universel et protéiforme à la justice commerciale, de façon continue.

5 Préserver le lien de proximité qui lie le justiciable à la justice, dans l'objectif d'être au plus près des attentes et d'assumer sa mission de service public de proximité.

Quelques pistes pour l'avenir

AUJOURD'HUI

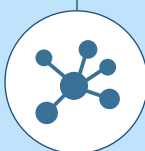
L'obligation d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés (RCS) est limitée aux associations exerçant des activités monétaires et financières.



Favoriser la circulation intra-européenne des données sur l'insolvabilité pour favoriser la relance économique.



L'Open Data des décisions de justice n'est pas encore une réalité.



Les dispositifs de prévention des difficultés des entreprises sont encore trop peu connus par ceux qui pourraient y prétendre.



DEMAIN

Partant du constat que certains organismes à but non-lucratif peuvent, de même que les sociétés, être utilisés en tant que plaques tournantes des fraudes, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, la profession propose l'obligation d'immatriculation au RCS pour les organismes dépassant certains seuils sociaux et économiques, à l'image de ce qui peut s'observer dans d'autres pays européens.

Les greffiers des tribunaux de commerce sont acteurs de l'interconnexion des registres d'insolvabilité et s'inscrivent en ce sens dans la dynamique lancée par la Commission Européenne d'harmonisation des dispositifs liés à l'insolvabilité en Union Européenne.

Les greffiers souhaitent mettre à disposition des autorités judiciaires leur savoir-faire en matière de dématérialisation pour concourir à la mise en open data des décisions de justice.

La profession s'engage à accompagner les dispositions prises par l'Etat, notamment dans le cadre des missions d'information sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire mises en place par l'Assemblée Nationale et par le Sénat. La profession est disposée à travailler, de concert avec l'ensemble des acteurs de la justice commerciale, à améliorer l'accès aux dispositifs préventifs et le recours aux procédures amiables.



Contactez le Conseil National

contact@cngtc.fr
Téléphone : 01 42 97 47 00
Fax : 01 42 97 47 55

facebook.com/CNGTC



[@CNG_TC](https://twitter.com/CNG_TC)



[Conseil National des Greffiers des
Tribunaux de Commerce](#)



Contact Presse

presse.cngtc@reputationsquad.com
Téléphone : 01 83 64 66 83

Se rendre au CNGTC

5, impasse Gomboust
(place du Marché Saint Honoré)
75001 Paris

Ouvert du lundi au vendredi de 09H00 à 18H00

Accès en métro :

Opéra (lignes 3,7 et 8)

Pyramides (ligne 14)

